



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Nadine de LAJUDIE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Clément SULPICE

Excusés : Antoine SCHERMESSE SCHOFF (pouvoir à Olivier FERNANDEZ), Mohammed ZAHID (pouvoir à Yves CRISTIN)

Monsieur le Maire a rendu hommage en début de conseil à Monsieur René GAUTHIER décédé le 29 mai dernier, élu communal pendant 32 ans dont 16 années en qualité de maire.

Lors de la séance du **2 juin 2022 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la salle des fêtes de Lent, a étudié les dossiers suivants :

**1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2022**

**2- RAJOUT à l'ordre du jour adopté à l'unanimité :**

- **Demande de subvention exceptionnelle de la FNACA**
- **Demande de subvention à divers organismes pour les travaux énergétiques de l'école primaire et maternelle, (VMC, régulation du chauffage) et ajout d'un adoucisseur**

**3- PUBLICITE DES ACTES :** Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés. Pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées, pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage ; soit par publication sur papier ; soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de LENT afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE D'ADOPTER l'affichage par publication sous forme électronique sur son site internet, et l'affichage sur panneau place de la Mairie à compter du 1er juillet 2022.

- 4- Création d'un marché hebdomadaire :** La commune de LENT souhaite organiser un marché hebdomadaire sur le parking et la place de l'église pour répondre à une demande de la population et à un souhait des commerçants non sédentaires.

Ce marché, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire se tiendra avec une fréquence hebdomadaire le samedi de 8h à 12h. le nombre de participants est fixé à 10 exposants maximum. La délégation de gestion sera donnée au comité des fêtes de Lent.

Conformément à l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise la création d'un marché communal hebdomadaire ;
- autorise Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

**5- Achat de parcelles de terrain :**

- Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un arrêté n° 019/2022, portant droit de préemption urbain a été pris le 7 avril 2022 concernant la vente d'une parcelle de terrain cadastrée A 708 située à Lent « Le Village, La Ruelle ».

Cet achat permettra un accès piéton et vélo depuis l'orientation d'aménagement programmatique (AOP) du PLU de la commune, situé en zone UB à l'Ouest et en cours de développement. Cette parcelle permettra la liaison douce dans des conditions des plus optimales et directes possibles en terme de configuration, de sécurité et de distance du centre village.

Les consorts vendeurs proposent le prix de 35 000 €.

La dépense résultant de cette acquisition par la commune de Lent sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 concernant le terrain : compte 2111 pour 35 000 € en investissement ainsi que les frais notariés en fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'achat et CHARGE le Maire de signer tous documents s'y afférents.

- Le Maire informe l'assemblée que le terrain cadastré A 583 Allée des jardins d'une superficie de 150 m<sup>2</sup> est à vendre. La commune souhaiterait acquérir ce terrain puisqu'elle possède déjà une parcelle contiguë. Cet achat servirait au projet de restructuration du centre village avec l'objectif de construction de parking afin de pouvoir désengorger la place de la maison de santé. Suite à l'étude faite, cette parcelle se trouve en zone UA sur un emplacement réservé. Sur cette parcelle se trouve un abri avec toiture amiante ciment. En raison de ces diverses contraintes, le prix du marché est estimé à 75 € le mètre carré. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, PROPOSE l'achat de la parcelle de terrain cadastrée A 583 au prix de 11 250 €, CHARGE le Maire d'établir la proposition.

- 6- FNACA :** Le Maire informe l'assemblée que la FNACA Lent Servas sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un drapeau en tissu tricolore.

En effet, celui en leur possession est devenu usé et trop lourd à porter. Le devis chiffré s'élève à 675.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle à la FNACA de Lent Servas d'un montant de 200.00 €.

CHARGE le Maire de faire procéder au paiement de celle-ci.

**7- BATIMENTS SCOLAIRES – demande de SUBVENTION :** Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux énergétiques et l'ajout d'un adoucisseur dans les bâtiments scolaires.

Pour l'école maternelle, ajout d'une batterie d'eau chaude sur la ventilation double flux, ce qui permettrait un confort amélioré par grand froid et d'autre part l'ajout d'un adoucisseur d'eau. Pour l'école primaire, l'ajout de thermostat pour permettre la régulation du chauffage des salles de classe et ainsi en diminuer le coût.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer des demandes de subventions auprès de la Région AURA, la Préfecture au titre de la DETR ou DSIL et à tout autre organisme susceptible de répondre à sa demande.

Le montant total des travaux s'élèverait à la somme de 17 250.00 € Hors Taxe. Le conseil municipal donne son accord pour l'opération et la demande de subvention.

**8- ONF :** une convention pour l'exploitation des pins Weymouth a été signée

#### Questions diverses :

- AGENCE d'ingénierie de l'Ain : une réunion est prévue le 21 juillet à 20h15 afin de présenter l'étude sur « la traversée du village »
- Création d'un groupe de travail pour le dossier « adresses » une réunion est prévue le 28 juillet à 18h30.
- Création d'un groupe de travail pour la révision des bases d'imposition. Une réunion sera programmée en septembre.
- La SEMCODA demande un accord de principe sur l'allongement de 3 ans d'une garantie d'emprunt, dont 3 ans de différé d'amortissement. Le conseil municipal donne son accord. Une délibération devra être prise ultérieurement.
- Une demande d'un habitant de Dompierre sur Veyle a été reçue en mairie sollicitant l'utilisation du terrain communal pour l'entraînement de ses chevaux. Le conseil municipal souhaite réserver les structures communales aux associations Lentaires.
- Date des prochains conseils municipaux : 7 juillet à 18h30, (21 juillet), 29 septembre, 20 octobre, 24 novembre, 20 décembre 2022
- Elections législatives les 12 et 19 juin 2022 – de 8h à 18h à la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20